

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE  
MRC LAC-SAINT-JEAN-EST**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lamarche tenue mardi, le 3 septembre 2019 à 19h00 à la Mairie de Lamarche sous la présidence de Madame Lise Garon, mairesse et à laquelle il y avait quorum légal.

***SONT PRÉSENTS :***

Messieurs les conseillers Martial Fortin, Martin Bouchard et Pierrot Lessard  
Mesdames les conseillères, Johanne Morissette, et Lyne Bolduc

***EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :***

Madame Myriam Lessard, directrice générale et secrétaire -trésorière

***ABSENCE***

Madame Sandra Girard, conseillère

**1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19h00 par Madame Lise Garon, mairesse

**176-09-19 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame la conseillère Johanne Morissette  
**APPUYÉ PAR** madame la conseillère Lyne Bolduc  
**ET RÉSOLU**

**D'AJOUTER**, à l'ordre du jour déposé, au point 7. « Affaires nouvelles » les sujets suivants :

- 7.1. *Ajout de prises électriques, secteur maison des Jeunes*
- 7.2. *Réparations du luminaire du stationnement municipal*
- 7.3. *Ajout de prises électriques passage (2) et bibliothèque (3)*
- 7.4. *Formation en urbanisme, St-Prime*
- 7.5. *Rapport de la mairesse*

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que lu par madame Myriam Lessard, directrice générale et secrétaire trésorière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES**

***ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE DU  
mardi 3 septembre 2019***

1. *Mot de bienvenue et ouverture de la séance*
2. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
3. *Exemption de lire et acceptation des minutes du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 5 août 2019*

#### **4. ADMINISTRATION**

- 4.1 *Acceptation de la liste des comptes à payer, des comptes payés et des salaires bruts pour le mois d'août 2019*
- 4.2 *Rapport de dépenses de la directrice générale*

#### **5. RÉOLUTIONS À ADOPTER**

- 5.1 *Adjudication du contrat de la réfection de la rue du Plateau sur +/- 140 mètres- TECQ 2014-2018*
- 5.2 *Demande d'une dérogation mineure*
- 5.3 *Autoriser le prolongement de la réfection des chemins de villégiature construits sur les terres publiques – Secteur Morel*
- 5.4 *Participation à la rencontre sur la gestion des actifs à Québec*
- 5.5 *Achats pour le plan de mesure d'urgence*
- 5.6 *Mise à jour de l'entente entre le Ministère de la Sécurité publique et la Municipalité de Lamarche*
- 5.7 *Appuyer le projet de prolongement du sentier pédestre du lac Tchitogama, phase 1 présenté par la Corporation de développement de Lamarche dans le cadre du fonds de développement du territoire de la MRC Lac-Saint-Jean Est*
- 5.8 *Demande d'aide financière de la part de Centraide*
- 5.9 *Refinancer l'emprunt ayant comme objet « Cœur du Village » au montant de 92 200\$ auprès de la Caisse Desjardins d'Alma*
- 5.10 *Nominations de deux (2) jeunes 15-29 ans pour participer au rassemblement jeunesse de la MRC Lac St Jean Est*

#### **6. COURRIER ET INVITATION**

- 6.1 *Dépôt du rapport annuel des activités du comité de la Sécurité publique de la MRC Lac St-Jean Est*
- 6.2 *Copie des résolutions concernant l'aide financière du programme PIIRL : Ville d'Alma, St-Bruno et Métabetchouan-Lac-à-la-Croix*
- 6.3 *Camping Québec classification du camping, 2 étoiles*
- 6.4 *Demande de lumières de rues : M. Jean-Pierre Tremblay et Mme Irène Mancheron*

#### **7. AFFAIRES NOUVELLES**

- 7.1 *Ajout de prises électriques, secteur maison des Jeunes*
- 7.2 *Réparations du luminaire du stationnement municipal*
- 7.3 *Ajout de prises électriques passage (2) et bibliothèque (3)*
- 7.4 *Formation en urbanisme, St-Prime*
- 7.5 *Rapport de la mairesse*

#### **8. PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

### **177-09-19 3. EXEMPTION DE LIRE ET ACCEPTATION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 5 AOÛT 2019**

La directrice générale et secrétaire-trésorière Madame Myriam Lessard dépose le procès-verbal et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins quarante-huit heures avant la présente séance.

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur le conseiller Martial Fortin  
**APPUYÉ PAR** Madame la conseillère Johanne Morissette  
**ET RÉSOLU**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi le 5 août 2019 soit approuvé tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES**

**4. ADMINISTRATION**

**178-09-19 4.1 ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER, DES COMPTES PAYÉS ET DES SALAIRES BRUTS POUR LE MOIS D'AOÛT 2019**

Monsieur le conseiller, Martial Fortin signifie son intérêt pécunier lors du dépôt de la liste des comptes à payer. M. Fortin s'est abstenu de participer aux délibérations, de voter et de tenter d'influencer le vote. ( article 361 L.E.R.M)

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame la conseillère Johanne Morissette  
**APPUYÉ PAR** madame la conseillère Lyne Bolduc  
**ET RÉSOLU**

**QUE** la Municipalité de Lamarche approuve la liste des comptes à payer au montant de dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-sept dollars et vingt-deux sous (19 587.22\$). La liste des comptes payés par prélèvement bancaire au montant de quinze mille six cent cinquante-trois dollars et soixante sous (15 653.60\$). La liste des comptes payés par résolution au montant de trente-cinq mille deux cent vingt-quatre dollars et cinquante-six sous (35 224.56\$). Les salaires payés aux élus au montant de mille huit cent soixante dollars (1 860.00\$) et les salaires bruts des employés au montant de vingt- six mille trois cent cinquante-trois dollars et quarante-huit sous (26 353.48\$) Les avantages sociaux partis employeur au montant de trois mille neuf cent vingt dollars et cinquante-sept sous (3 920.57\$)

**QUE** ces dépenses soient imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Lamarche représentant un grand total de cent deux mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et quarante-trois sous (102 599.43\$). Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 6173 à 6199 inclusivement.

**LISTE DES COMPTES À PAYER**

À l'eau Péribonka	50.00 \$
Bell	57.49 \$
BMR	678.72 \$
Multi-Projet	160.97 \$
Bureau Véritas	304.68 \$
Mégaburo	343.41 \$
Cain Lamarre	997.70 \$
Coderr	97.73 \$
Dicom	47.43 \$
Environex	79.73 \$
Commerce B. Fortin	573.68 \$
Jul solution	114.98 \$
Municipalité de Labrecque	835.79 \$
Lépine	60.22 \$
MRC Lac-Saint-Jean	427.57 \$

Musée Louis Hémon	30.00 \$
Petite Caisse	41.50 \$
Potvin et Bouchard	218.12 \$
Huot-Ponceau	3 476.71 \$
Pétrole RL	272.11 \$
SEAO	6.41 \$
Sécuor	405.55 \$
Société d'histoire du Lac-St-Jean	1 849.06 \$
WSP	2 099.44 \$
Entreprise Fortin Labrecque (Niv. Août)	4 599.00 \$
ADMQ	1 734.22 \$
Aide amicale	25.00 \$

**Total : 19 587.22\$**

**LISTE DES COMPTES PAYÉS PAR PRÉLÈVEMENT BANCAIRE**

Petite Caisse	92.22 \$
Feux d'artifice Pyrospek- Avance	862.32 \$
Bell Canada	54.21 \$
Hydro-Québec	181.90 \$
Hydro-Québec	47.70 \$
Hydro-Québec	230.72 \$
Hydro-Québec	858.13 \$
Hydro-Québec	41.54 \$
Bell Canada	128.55 \$
Hydro-Québec	1 617.36 \$
Hydro-Québec	28.35 \$
Hydro-Québec	142.78 \$
Bell Canada	122.26 \$
Épicerie B. Fortin	413.64 \$
MRC Lac-St-Jean Est	6 666.07 \$
Mégaburo	479.92 \$
Camping Québec	943.96 \$
Visa Desjardins	65.75 \$
Hydro-Québec	342.59 \$
Hydro-Québec	560.59 \$
Bergeron Michel, Girard Paquette	1 773.04 \$

**Total 15 653.60 \$**

**Comptes payés par résolution**

Entreprise Fortin Labrecque	1 701.63 \$
Entreprise Fortin Labrecque	4 771.71 \$
Entreprise Fortin Labrecque	1 330.26 \$
Entreprise Fortin Labrecque	4 095.41 \$
Entreprise Fortin Labrecque	5 535.19 \$
Entreprise Fortin Labrecque	6 045.41 \$
Entreprise Fortin Labrecque	706.34 \$
Entreprise Fortin Labrecque-Niv.juillet	9 562.61 \$
Fabrique NDR	500.00 \$
Maison des jeunes	976.00 \$

**Total 35 224.56\$**

**Comptes à payer : 19 587.22\$**  
**Comptes payés : 15 653.60\$**  
**Comptes par résolution : 35 224.56\$**  
**Total des salaires des conseillers : 1 860.00\$**  
**Total des salaires bruts des employés : 26 353.48\$**  
**Avantages sociaux partie employeur: 3 920.57 \$**

**Grand Total : 102 599.43\$**

## **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS**

Je soussignée, Madame Myriam Lessard, directrice générale et secrétaire trésorière certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

Le 3 septembre 2019

\_\_\_\_\_  
Myriam Lessard, directrice municipale et secrétaire-trésorière

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES**

### **179-09-19 4.2 RAPPORT DE DÉPENSES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

**CONSIDÉRANT** la modification au règlement # 232-12-2007-01-2012 sur le contrôle et suivi budgétaire adopté à la séance ordinaire du 1er juin 2012

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame la conseillère Johanne Morissette  
**APPUYÉ PAR** Monsieur le conseiller Pierrot Lessard  
**ET RÉSOLU**

**QUE** le conseil reçoive les dépenses inscrites

FOURNISSEUR	MONTANT
Cain Lamarre	997.70 \$
Jul Solution	114.98 \$
Grand total:	1 112.68 \$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES**

## **5. RÉSOLUTIONS À ADOPTER**

### **180-09-19 5.1 ADJUDICATION DE LA RÉFECTION DE LA RUE DU PLATEAU SUR +/- 140 MÈTRES – TECQ 2014-2018**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a déposé un appel d'offres de service dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour les travaux de la TECQ 2014-2018 sur la réfection de la rue du Plateau sur +/- 140 mètres, en date du 10 juillet 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Lamarche a reçu 3 soumissions pour les travaux de la TECQ 2014-2018, sur la réfection de la rue du Plateau sur +/- 140 mètres, et que ces dernières sont conformes;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'analyse faite par le comité sous la supervision de la firme d'ingénieurs WSP de Saguenay et qu'il y a recommandation;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux ont été approuvés par le programme et seront défrayés, après reddition de compte, par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2014-2018;

**CONSIDÉRANT QUE** le solde de l'enveloppe budgétaire est de +/- 312 00\$ et que la soumission conforme reçue la plus basse est de 320 000\$ plus taxes;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur le conseiller Pierrot Lessard  
**PAR APPUYÉ PAR** Madame la conseillère Johanne Morissette  
**ET RÉSOLU**

**D'ENLEVER** les articles suivants au devis soumis par l'entreprise « Les excavations G. Larouche Inc. »

- |            |                   |              |
|------------|-------------------|--------------|
| ○ Art. 2.7 | poteau électrique | 2 047.50 \$  |
| ○ Art. 3.7 | Un (1) regard     | 5 666.30 \$  |
| ○ Art. 3.8 | Regard culotte    | 14 561.50 \$ |

Soit un montant de 22 275.30\$ taxes en sus pour respecter financièrement le solde du programme

**D'ACCEPTER** l'offre de services conforme de la compagnie « Les excavations G. Larouche Inc.» après avoir négocié avec le responsable du projet pour enlever des éléments de la soumission initiale identifiés ci-haut;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES**

**181-09-19**    **5.2** **DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE**

**CONSIDÉRANT QUE** les dispositions du règlement de zonage 125-2007 de la Municipalité de Lamarche concernant les dérogations mineures, adopté selon les dispositions de la loi sur l'aménagement et de l'urbanisme et qu'à l'article 7.1, il est exigé que les bâtiments accessoires aient une superficie inférieure au bâtiment principal;

**CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment principal sis au 133 chemin de l'Île à Nathalie (numéro de cadastre-lot 5 850 563) a une superficie de 576 pi<sup>2</sup>

**CONSIDÉRANT QUE** la demande pour la construction du nouveau bâtiment accessoire sera de 672 pi<sup>2</sup>

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur le conseiller Martial Fortin  
**APPUYÉ PAR** Monsieur le conseiller Martin Bouchard  
**ET RÉSOLU**

**DE REFUSER** cette dérogation mineure afin de se conformer à l'article 7.1 du règlement de zonage 125-2007 et de ne pas créer un précédent

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES**

Le vote est demandé par Monsieur le conseiller Pierrot Lessard  
Pour : 4  
Contre : 1

**5.3 AUTORISER LE PROLONGEMENT DE LA RÉFECTION DES CHEMINS DE VILLÉGIATURE CONSTRUITS SUR LES TERRES PUBLIQUES – SECTEUR MOREL**

**ATTENDU QUE** la municipalité a signé un protocole d'entente avec la MRC de Lac-Saint-Jean-Est pour réaliser des travaux de réfection d'une partie du chemin de la Pointe d'Appel et de la voie de contournement;

**ATTENDU QUE** le coût initial du projet a été estimé à 12 000\$ et que la part de financement de la MRC correspond à 4 500\$ du programme de réfection des chemins de villégiature sur les TPI et à 3 000\$ du fonds TPI;

**ATTENDU QUE** la municipalité contribue au projet pour un montant de 3 000\$ et que l'association des villégiateurs du secteur Morel pour un montant de 1 500\$;

**ATTENDU QUE** le coût de projet s'avère être plus élevé que prévu et qu'un montant additionnel de 9 047\$ est nécessaire pour finaliser les travaux de réfection de la voie de contournement;

**ATTENDU QUE** les travaux consistent à réaliser des fossés et du drainage afin de mieux gérer l'apport d'eau printanier et lors de pluies abondantes et qu'il y a plusieurs sections du chemin qui doivent être rehaussées et élargies afin de régler les problèmes d'accumulation d'eau sur la chaussée;

**ATTENDU QUE** l'association des villégiateurs du secteur Morel a souligné à la MRC que les travaux réalisés jusqu'à maintenant ont permis d'améliorer la sécurité sur le chemin de la Pointe d'Appel puisqu'il sera beaucoup plus facile dorénavant de croiser d'autres véhicules;

**ATTENDU QUE** le déneigement du chemin de la Pointe d'Appel sera grandement facilité;

**ATTENDU QUE** l'amélioration du chemin permettra une cohabitation plus sécuritaire entre les différents usagers étant donné les opérations forestières réalisées dans le secteur par la Corporation de développement de Lamarche;

**ATTENDU QUE** l'association des villégiateurs a demandé à la MRC de compléter les travaux pour faciliter l'accès au secteur Morel;

**POUR CES MOTIFS**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur le conseiller Martin Bouchard  
**APPUYÉ PAR** Monsieur le conseiller Martial Fortin  
**ET RÉSOLU**

**QUE** la municipalité de Lamarche demande à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est d'ajouter un montant de 9 047\$ du fonds de mise en valeur des TPI pour terminer les travaux de réfection de la voie de contournement du chemin de la Pointe d'Appel.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES**

183-09-19

**5.4 PARTICIPATION À LA RENCONTRE SUR LA GESTION DES ACTIFS À QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC Lac St-Jean a été ciblée par la MMQ pour mettre en opération dans sa MRC le programme de la gestion des actifs;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Lamarche a participé à trois (3) ateliers de formation soient une (1) à Alma et deux ( 2 ) par vidéoconférence et que la dernière formation doit se tenir le 25 septembre 2019 à Québec

**CONSIDÉRANT QUE** la MMQ exigeait qu'un ( e ) élu ( e ) soit présent aux formations et que la Municipalité a nommé Mme Johanne Morissette par voie de résolution en date du 4 février 2019 (Ref : 36-02-19)

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur le conseiller Martin Bouchard

**APPUYÉ PAR** Monsieur le conseiller Pierrot Lessard

**ET RÉSOLU**

**QUE** madame la conseillère Johanne Morissette participe à cette formation à Québec accompagnée de Mme Lessard et que tous les frais inhérents à ce déplacement soient défrayés par la Municipalité selon la politique administrative en vigueur

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES**

184-09-19

**5.5 ACHATS POUR LE PLAN DE MESURE D'URGENCE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Lamarche a déposé une demande d'aide financière volet 1 et volet 11 du programme Soutien de préparation aux sinistres de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec et bénéficie d'une subvention de dix mille dollars (10 000\$) et d'une aide financière additionnelle de deux mille dollars (2 000\$) pour une action regroupée et que la Municipalité s'est engagée par voie de résolution à investir deux mille dollars (2 000\$) pour l'achat d'équipements identifiés par les responsables afin de rendre le plan de mesure d'urgence efficace;

**ATTENDU QUE** suite aux soumissions reçues pour l'achat d'un avertisseur vocal et sonore ainsi que de deux (2) inverseurs pour l'installation de génératrices;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur le conseiller Martin Bouchard

**APPUYÉ PAR** Monsieur le conseiller Pierrot Lessard

**ET RÉSOLU**

**DE PROCÉDER** à l'achat de ces équipements pour un montant de six cent quatre-vingt-quinze (695\$) dollars taxes en sus pour l'avertisseur vocal et sonore auprès de l'entreprise Orizon Mobile de Chicoutimi soit un montant de sept cent vingt-neuf dollars et soixante et six sous (729.66\$) taxes incluses nets plus les coûts d'installation et des deux (2) inverseurs au montant de dix mille neuf cents dollars (10 900\$) taxes en sus de l'entreprise Les Électriciens du Nord soit 11 443.63\$ taxes incluses nets

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES**



**185-09-19 5.6 MISE À JOUR DE L'ENTENTE ENTRE LE MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE**

**ATTENDU QU'**il y a une entente entre la Municipalité de Lamarche et le Ministère de la Sécurité civile concernant le programme de travaux compensatoires :

**ATTENDU QUE** la municipalité doit faire la mise à jour de cette entente;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame la conseillère Johanne Morissette  
**APPUYÉ PAR** Monsieur le conseiller Martial Fortin  
**ET RÉSOLU**

**QUE** la Municipalité de Lamarche renouvelle cette entente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES**

**186-09-19 5.7 APPUYER LE PROJET DE PROLONGEMENT DU SENTIER PÉDESTRE DU LAC TCHITOGAMA, PHASE 1 PRÉSENTÉE PAR LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE LAMARCHE DANS LE CADRE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE DE LA MRC LAC-SAINT-JEAN EST**

**ATTENDU QUE** sur le territoire de la Municipalité de Lamarche, le sentier pédestre du Lac Tchitogama est existant et que son parcours est de 2.5 km;

**ATTENDU QUE** ce sentier est accessible tant à la population de Lamarche qu'aux gens de l'extérieur;

**ATTENDU QUE** la préoccupation première de la Municipalité de Lamarche est d'inciter la population à pratiquer des saines habitudes de vie;

**ATTENDU QUE** la Municipalité est sensible au développement d'infrastructures de loisirs pour bonifier son offre municipale et touristique;

**ATTENDU QUE** ce prolongement de 5,6 kilomètres permettra d'offrir aux utilisateurs une plus grande diversité d'utilisation en y installant des aires de repos, des panneaux d'interprétation et d'avoir la possibilité de faire une boucle sur ce trajet;

**ATTENDU QUE** le prolongement de ce sentier bonifie l'offre touristique d'autant plus que la municipalité a adopté un plan de développement stratégique qui est en cours de réalisation;

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur le conseiller Martial Fortin  
**APPUYÉ PAR** Madame la conseillère Lyne Bolduc  
**ET RÉSOLU**

**QUE** la Municipalité de Lamarche approuve ce projet dans son intégralité conditionnellement à l'obtention de:

1. De l'ensemble des permis et autorisations de la Municipalité régionale de Comté du lac St-Jean Est (MRC Lac-Saint-Jean -Est)
2. Que la Corporation de développement de Lamarche soit informée des contraintes que ce lien aura lors de coupes forestières afin de conserver un couloir visuel;
3. D'obtenir l'autorisation du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques si le sentier doit passer dans des milieux humides.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES**

**187-09-19 5.8 DEMANDE FINANCIÈRE DE LA PART DE CENTRAIDE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme Centraide redistribue des sommes importantes à la Maison des Jeunes de Lamarche

**CONSIDÉRANT QUE** la contribution financière est minime comparé au montant redistribué ;

**IL EST PROPOSÉ** monsieur le conseiller Martin Bouchard  
**APPUYÉ PAR** madame la conseillère Johanne Morissette  
**ET RÉSOLU**

**QUE** la Municipalité de Lamarche accepte de remettre à Centraide un montant de (100\$) cent dollars;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES**

**188-09-19 5.9 REFINANÇER L'EMPRUNT « AU CŒUR DU VILLAGE » AU MONTANT DE 92 200\$**

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement d'emprunt no 426 en date de janvier 2014 ayant comme objet « Au Cœur du Village » doit être refinancé en date du 16 septembre 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** la Direction générale du financement et de la gestion de la dette ne finance pas les besoins de financement inférieurs à cent mille dollars (100 000\$);

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Lamarche a reçu une offre de service de la caisse Desjardins pour refinancer le montant de quatre-vingt-douze mille deux cents dollars (92 200\$) sur une période de 60 mois soit 5 ans au taux d'intérêt de trois point quatre-vingt-dix-huit pour cent (3.98%)

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur le conseiller Martial Fortin  
**APPUYÉ PAR** Madame la conseillère Lyne Bolduc  
**ET RÉSOLU**

**D'ACCEPTER** l'offre de financement de la caisse Desjardins d'Alma pour un montant de quatre-vingt-douze mille deux cents dollars (92 200\$) réparti sur 5 ans remboursable mensuellement (60 mois) au taux de 3.98%

**QUE** Mesdames Lise Garon, mairesse de Lamarche et Myriam Lessard, directrice générale et secrétaire trésorière soient autorisées à signer tous les documents nécessaires pour contracter le financement de cet emprunt au nom de la Municipalité

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES**

**189-09-19 5.10 NOMINATION DE DEUX JEUNES 15-29 ANS POUR PARTICIPER AU RASSEMBLEMENT JEUNESSE DE LA MRC LAC-SAINT-JEAN EST**

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisation sollicite la présence de deux jeunes-ambassadeurs de 15- 29 ans de la municipalité de Lamarche pour participer à ce rassemblement qui aura lieu le 7 septembre prochain organisé en collaboration avec le carrefour Jeunesse Emploi Lac Saint-Jean-Est et la MRC de Lac Saint -Jean Est;

**CONSIDÉRANT QU'**il est important d'avoir une représentativité de la vie citoyenne des jeunes de la municipalité de Lamarche participant à ce grand rassemblement;

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Pierrot Lessard est déjà un participant identifié depuis le début de ce projet par la MRC du Lac St-Jean Est et du Carrefour jeunesse emploi;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur le conseiller Martial Fortin  
**APPUYÉ PAR** Madame la conseillère Johanne Morissette  
**ET RÉSOLU:**

**QUE** M. Pierrot Lessard recrute des jeunes intéressés à se joindre à lui dans le but de les inscrire à ce rassemblement et qu'ils soient les ambassadeurs de la vie citoyenne à Lamarche.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES**

## **6. COURRIER**

- 6.1 Dépôt du rapport annuel des activités du comité de la Sécurité publique de la MRC Lac St-Jean Est
- 6.2. Ville d'Alma, St-Bruno et Métabetchouan-Lac-à-la-Croix : copie des résolutions concernant l'aide financière du PIIRL
- 6.3 Camping Québec, classification du camping/ 2 étoiles
- 6.4. M. Jean-Pierre Tremblay et Mme Irène Mancheron : lumière de rue

## **7. AFFAIRES NOUVELLES**

### **190-09-19 7.1. DEMANDE D'AJOUT DE PRISES ÉLECTRIQUES -MAISON DES JEUNES DE LAMARCHE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Lamarche a reçu une demande en date du 29 juillet 2019, de la part de la Maison des Jeunes de Lamarche pour l'installation de quatre (4) prises électriques et le déplacement d'une plinthe électrique;

**CONSIDÉRANT QUE** les coûts pour l'installation de ces prises et du déplacement de la plinthe sont de cinq cent vingt-cinq (525.00\$) taxes en sus selon la soumission des Électriciens du Nord en date du 29 août dernier;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur le conseiller Martin Bouchard  
**APPUYÉ PAR** Madame la conseillère Johanne Morissette  
**ET RÉSOLU**

**D'ACCEPTER** cette dépense.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES**

Madame la conseillère Lyne Bolduc, coordonnatrice de la Maison des Jeunes et Monsieur le conseiller Pierrot Lessard, employé temporaire signifient leurs intérêts se sont abstenus de participer aux délibérations, de voter et de tenter d'influencer le vote

**191-09-19 7.2. RÉPARATION DU LUMINAIRE DU STATIONNEMENT MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT QU'**un luminaire du stationnement municipal est défectueux;

**CONSIDÉRANT QUE** les coûts pour alimenter ce luminaire avec un œil magique sont de cinq cent quatre-vingts (580.00\$) taxes en sus selon la soumission reçue des Électriciens du Nord en date du 29 août 2019;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur le conseiller Martial Fortin  
**APPUYÉ PAR** Monsieur le conseiller Martin Bouchard  
**ET RÉSOLU**

**DE S'ENGAGER** à faire le creusage de la tranchée pour l'enfouissement du câble

**D'ACCEPTER** cette dépense

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES**

**192-09-19 7.3. AJOUT DE PRISES ÉLECTRIQUES PASSAGE DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL ET DE LA BIBLIOTHÈQUE**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a un manque de prises électriques dans le secteur du passage public de l'édifice municipal et de la bibliothèque municipale;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur le conseiller Martin Bouchard  
**APPUYÉ PAR** Monsieur le conseiller Martial Fortin  
**ET RÉSOLU**

**D'ACCEPTER** de défrayer la somme de cinq cent soixante-dix dollars (570.00\$) taxes en sus selon la soumission reçue des Électriciens du Nord en date du 29 août 2019

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES**

**193-09-19 7.4. PARTICIPATION À UNE FORMATION EN URBANISME**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a une formation « Prise de décision en urbanisme » offerte par la Fédération québécoise à St-Prime, le vendredi, 20 septembre 2019 pour les élus;

**CONSIDÉRANT QUE** les élus siégeant sur ce comité en sont à leur première expérience dans ce domaine qu'est l'urbanisme;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame la conseillère Johanne Morissette  
**APPUYÉ PAR** Madame la conseillère Lyne Bolduc  
**ET RÉSOLU**

**DE DÉLÉGUER** un maximum de deux (2) élus siégeant sur le comité consultatif d'urbanisme à participer à la formation « Prise de décision en urbanisme »;

**DE DÉFRAYER** les frais d'inscription membre FQM au coût de trois cent trente dollars (330.00\$) par participant

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES**

#### **7.5. RAPPORT DE LA MAIRESSE**

Sujets : Chemins, programme de la TECQ et le programme « Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) »

#### **8. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Début de la période de questions : 19h28

Fin de la période de questions : 19h40

Mme Pâquerette Fortin a déposé une pétition concernant un règlement sur la vente de roulotte lors d'un départ d'un saisonnier du Camping et marina Tchitogama

#### **194-09-19 9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame la conseillère Johanne Morissette

**QUE** la présence séance soit levée à 19h41

Je, soussignée madame Lise Garon, mairesse de la municipalité de Lamarche et madame Myriam Lessard, directrice générale et secrétaire trésorière ayant signées le présent procès-verbal, reconnaissent et considèrent avoir signé toutes les résolutions qu'ils sont contenues.

---

Madame Lise Garon  
Mairesse

---

Madame Myriam Lessard  
Directrice générale et Secrétaire trésorière